



Conseil Municipal du lundi 25 juin 2018

Objet : Avenant n°3 au contrat d'engagement pour prise en compte de la RGPD

Intervenant : Jean Claude Galan

Il y a encore peu de temps, le règlement général sur la protection des données, le RGPD, ne signifiait rien pour de nombreuses communes. Pourtant, ces dernières gérant des données sensibles comme l'état civil, l'action sociale ou encore les listes électorales au travers d'applications métiers sont directement impactées par ce règlement européen.

Il est plus important que jamais, de protéger et d'assurer la confiance en ce monde qui se digitalise.

L'histoire récente nous a bien démontré :

- Que la technologie est usurpée et abusée,
- Que nos données sont utilisées comme moyen de surveillance,
- Que la vie privée, l'anonymat sont supplantés,
- Qu'il y a perte de confiance.

Nous savons désormais que nos traces ont une valeur économique, ce sont les matières premières pour une nouvelle industrie. Elles sont collectées, vendues, combinées, revendues, fusionnées et analysées en permanence. Ces traces peuvent être superficielles, sans danger apparent, mais elles peuvent également être sensibles. C'est en combinant ces traces qu'on arrive à constituer un profil personnel et un environnement qui réagit et qui s'adapte à nous. C'est aussi sur la base de ces traces que des décisions automatisées peuvent être prises.

La sécurisation des données personnelles va bénéficier aux administrés et nous oblige à intégrer la problématique « données personnelles » à tous les projets numériques et à réaliser, si nécessaire, des études d'impact sur la vie privée.

Il s'agira d'intégrer cette dimension dans les nouveaux marchés publics mais aussi dans les développements informatiques internes.

La confiance sera la valeur du futur. La confiance, en des services qui respectent la vie privée, qui traitent les données, nos données, notre vie, de manière respectable, éthique et morale.

Nous voterons donc cette délibération.